a. Vasc...ède
43

L'ÉCOLE DE NISIBE

SON HISTOIRE, SES STATUTS



L'ÉCOLE DE NISIBE

SON HISTOIRE, SES STATUTS

PAR

M. J.-B. CHABOT

LECTURE
FAITE À LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
LE 18 JUIN 1896

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVI

L'ÉCOLE DE NISIBE,

SON HISTOIRE, SES STATUTS.

Messieurs,

Dans son remarquable travail sur Édesse[1], notre confrère M. Rubens Duval a, de main de maître, retracé l'histoire et montré l'influence de la fameuse École des Perses, la plus ancienne et la plus célèbre de toutes les écoles littéraires de la Syrie. L'École de Nisibe, dont je vais vous entretenir, est issue de celle d'Édesse et en fut, en quelque sorte, la continuation. Elle s'est acquis, elle aussi, dès les premières années de son existence, une grande renommée qui s'étendait même jusqu'en Afrique et en Italie[2], et a

[1] *Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse,* Paris, 1892. Voir en particulier le chapitre x, p. 176 et suiv.

[2] Assémani cite (*Bibl. or.,* t. III, 2e partie, p. 927) les paroles de Junilius Africanus. Elles renferment une indication sur la méthode d'enseignement suivie à Nisibe, et à ce titre nous croyons devoir les reproduire : «Quæsisti si quis esset inter Græcos qui divinorum librorum studio intelligentiaque flagraret. Ad hæc respondi me vidisse quemdam Paulum nomine, Persam genere, qui in Syro-

valu à la ville de Nisibe, chez les Syriens orientaux, le titre de *Mère des sciences*[1].

Elle a eu des maîtres illustres, des docteurs célèbres dont les ouvrages nous sont connus et sont même en partie conservés, et elle nous offre cet intérêt particulier que ses premiers règlements, consignés par écrit dès l'origine, sont parvenus jusqu'à nous et nous fournissent de précieuses indications, tant sur l'organisation intérieure de l'École que sur la condition des Syriens qui la fréquentaient et sur celle de la ville même de Nisibe, nous permettant ainsi de retracer un important chapitre de l'histoire de la culture intellectuelle et de la vie monastique chez les Nestoriens au ve et au vi^e siècle de notre ère.

C'est le point sur lequel je veux principalement insister dans cette lecture. Le texte même des statuts de l'École de Nisibe a été publié, sans traduction ni commentaire, en 1890, par M. Guidi[2]. Cette publi-

rum schola in Nisibi urbe est edoctus, ubi divina lex per magistros publicos, sicut apud nos in mundanis studiis Grammatica et Rethorica, ordine ac regulariter traditur; tunc diu quæsitus si quid ex ejus dictis haberem, dixi quod legissem regulas quasdam quibus ille discipulorum animos divinarum scripturarum superficie instructos, priusquam expositionis profunda patefaceret, solebat imbuere, ut ipsarum interim causarum, quæ in divina lege versantur, intentionem ordinemque cognoscerent.» (*De partibus divinæ lege*, praef.; *Patr. lat.*, t. LXVIII, col. 15.) — Il s'agit, selon toute vraisemblance, de Paul, disciple de Mar Aba, qui avait probablement accompagné son maître à Constantinople. Voir ci-après, p. 11, 14.

[1] Voir ci-après, p. 45, n. 3.

[2] *Gli Statuti della Scuola di Nisibi*, dans le *Giornale della Societa Asiatica Italiana*, vol. IV (1890), p. 165-195. Nous citons le tirage à part.

cation formera la base de la seconde partie de mon travail et j'y ferai les plus larges emprunts.

Mais, avant d'exposer l'organisation intérieure de l'École, il me paraît nécessaire de dire quelques mots de ses origines; l'histoire même de ses débuts devant nous aider à mieux comprendre certaines prescriptions de ses statuts.

I

Le siège épiscopal d'Édesse fut occupé de 471 à 498 par un prélat que les écrivains nestoriens désignent par les épithètes peu gracieuses de « chien enragé », de « docteur en mensonge »[1] ou autres semblables, et qui de son vrai nom s'appelait Cyrus.

Cet évêque, attaché à la foi orthodoxe, s'efforça de continuer l'œuvre de son prédécesseur Nonus, qui n'avait rien négligé pour enrayer les progrès du nestorianisme qui s'était implanté à Édesse, principalement pendant les premières années de l'épiscopat d'Ibbas (435-457). Son zèle était paralysé par l'enseignement des docteurs et des élèves de la célèbre École dite *des Perses*, qui, malgré la condamnation solennelle des erreurs de Nestorius au concile d'Éphèse, en 431, avaient toujours continué à professer les doctrines de cet hérétique.

Désespérant de rétablir l'orthodoxie dans son diocèse tant qu'il se trouverait en présence d'adversaires aussi influents, Cyrus s'adressa à l'empereur

[1] *Gli statuti*, p. 10.

Zénon, et à son instigation celui-ci supprima l'École, en 489. Les maîtres et les disciples, convaincus d'hérésie, furent expulsés de la ville. La plupart se retirèrent sur le territoire des Perses, et les principaux d'entre eux obtinrent des sièges épiscopaux dans cette région[1]. Un certain nombre se rendirent avec le docteur Narsai, directeur de l'École, à la ville de Nisibe qui, depuis qu'elle avait honteusement été cédée à Sapor par Jovinien, en 363, n'était plus rentrée en possession des Romains. L'évêque de la ville, le célèbre Bar-Çauma, un des plus fougueux défenseurs et un des plus ardents propagateurs du nestorianisme, était lui-même un ancien élève de l'École d'Édesse. Il accueillit avec empressement les nouveaux venus. A sa demande, Narsai continua à enseigner, et Bar-Çauma dicta les statuts de la nouvelle École dont il peut être regardé, avec le docteur Narsai, comme le fondateur[2].

Nous n'avons plus dans sa forme primitive le premier règlement rédigé par Bar-Çauma; mais il ne devait pas différer essentiellement de celui qui fut promulgué en 496, sous son successeur Osée, dans les circonstances que j'indiquerai plus loin.

[1] Voir à ce sujet la lettre de Siméon de Beît Aršam. *Bibl. or.*, t. I, p. 350; Duval, *Hist. d'Édesse, loc. cit.*

[2] S'il fallait en croire Aboulfaradj 'Abdallah Ibn aṭ-Ṭayyb, cité par Assémani (*Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 927), il y aurait déjà eu précédemment à Nisibe une école fondée par saint Jacques, évêque de cette ville, à la tête de laquelle il aurait placé saint Ephrem. Cette école aurait été détruite, selon le même auteur, lors de la première occupation de Nisibe par les Perses.

Le premier directeur de l'École, le docteur Narsai, jouissait auprès de ses concitoyens d'une grande réputation de sainteté. Au dire des écrivains nestoriens, il aurait fait cesser par ses prières une peste qui ravageait la ville, et on aurait vu un ange lui dicter ses paroles lorsqu'il interprétait l'Écriture sainte. Ces mêmes historiens ne tarissent pas d'éloges sur sa science et ses talents; ils l'appellent « le Docteur admirable, la Langue de l'Orient, le Poète de la religion chrétienne, la Harpe de l'Esprit-Saint », etc. Cette dernière appellation est même passée dans l'usage courant chez les Nestoriens[1].

Ses nombreux ouvrages, dont la doctrine est louée par ses coreligionnaires et dont la beauté du style est proclamée par tous les Syriens, sont malheureusement perdus pour la plupart.

Selon ʿEbedjésus de Nisibe[2], il avait composé des Commentaires sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, Josué, les Juges, l'Ecclésiaste, Isaïe, les douze petits Prophètes, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. Il avait écrit, en outre, trois cent soixante discours métriques partagés en douze volumes dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous[3]. Il avait

[1] Les écrivains jacobites, par ironie sans doute, le surnomment le *Lépreux*.

[2] Pour ce qui concerne les œuvres de Narsai, voir ʿEbedjésus, apud Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 55, 56; Wright, *Syriac literature*, 2e édit., p. 58 et suiv.

[3] Dans un ms. du Musée Borgia, à la Propagande [K, VI, 5] (cf. Cersoy, *Zeitschrift für Assyriologie*, t. IX, p. 373), et dans des mss de Berlin, Sachau 174-176, 219. (Cf. *Verzeichniss der Sachau'schen Sammlung syr. Handschriften*, Berlin, 1885.)

également rédigé de nombreux ouvrages liturgiques (hymnes, cantiques, explications, etc.), et un livre intitulé : *De la corruption des mœurs*, dans lequel il déplorait la dépravation de son siècle et adressait de vifs reproches à l'évêque Bar-Çauma, avec lequel il s'était brouillé au sujet d'une concubine que ce dernier avait amenée à Nisibe.

Peut-être serions-nous aujourd'hui moins prodigues d'éloges que les contemporains de Narsai pour les œuvres de ce maître. A en juger par le fragment de son *Discours sur saint Jean-Baptiste*, édité dans la Grammaire du P. Gismondi[1], nous lui reprocherions assurément sa prolixité; mais il faut reconnaître que son style est d'une parfaite correction, et à ce seul titre ses œuvres mériteraient de voir le jour[2].

La réputation de Narsai attira-t-elle à Nisibe un nombre considérable d'écoliers? Nous ne le savons par aucun témoignage formel des historiens; mais il est permis de le croire.

De ses nombreux disciples plusieurs lui succédèrent dans la direction de l'École. J'en parlerai tout à l'heure. Il en est un autre dont l'histoire nous a conservé le nom et dont il me faut dire un mot. Je veux parler du catholicos Mar Aba[3].

Mar Aba était Persan d'origine, il professait le magisme. Converti par un miracle, il reçut le bap-

[1] *Linguæ syriaquæ grammatica*, Beyrouth, 1890.

[2] Nous croyons savoir que le P. Bedjan a l'intention d'éditer un certain nombre des discours de Narsai.

[3] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 75; Wright, *Syriac lit.*, p. 117, 118.

tème à Ḥirta et passa de là à Nisibe pour y faire ses études. Plus tard, il se rendit à Édesse, où il apprit la langue grecque avec le célèbre docteur Thomas. Sous la direction de ce dernier, il se livra avec ardeur à l'étude de l'Écriture sainte et traduisit du grec en syriaque la liturgie de Nestorius et probablement aussi celle de Théodore de Mopsueste, qui composent (avec celle des Apôtres Mari et Addai) le missel dont les Nestoriens se servent encore actuellement, aussi bien que les Chaldéens ou Nestoriens convertis et rattachés à l'Église romaine. Thomas et Aba se rendirent à Constantinople. Ils furent mal accueillis dans cette ville à cause de leurs doctrines hérétiques. Prévoyant qu'ils allaient être contraints d'anathématiser Nestorius et ses partisans, ils s'enfuirent secrètement, et, au péril de leur vie, gagnèrent Nisibe, où Mar Aba enseigna dans l'École. A la mort du catholicos Paul, en 536, il fut élu pour lui succéder. Il fonda ou restaura alors l'École de Séleucie, dans laquelle il enseigna lui-même. Ayant eu le courage d'écrire et de prêcher contre la doctrine de Zoroastre, il attira sur lui la colère de Kosrau Ier, qui l'exila dans l'Aderbaidjan et détruisit l'église de Séleucie. Le catholicos eut l'audace de retourner dans cette ville. Il fut saisi par l'ordre du roi et jeté en prison. Il y mourut en 552. Ses disciples transportèrent son corps à Ḥirta et l'ensevelirent dans l'église.

ʿEbedjésus énumère les ouvrages suivants composés par Mar Aba :

1° Une version intégrale de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'il fit, sur le grec, à Édesse, de concert avec son maître Thomas. Il ne nous reste aucun fragment de cette version. C'est le seul exemple connu d'une tentative de revision des Écritures faite par les Nestoriens qui sont demeurés fidèles à la version Simple [ܦܫܝܛܬܐ];

2° Des commentaires sur la Genèse, les Psaumes, les Proverbes, et les Épitres de saint Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Hébreux;

3° Des homélies;

4° Des règles pour le psautier;

5° Des canons ecclésiastiques et une lettre synodale.

On a aussi de lui quelques hymnes. Un fragment de sa lettre synodale, cité par ʿEbedjésus, a été édité par Assémani[1]. Le texte complet vient d'être donné par le P. Bedjan à la suite d'une *Vie de Mar Aba* publiée dans le volume intitulé : *Histoire de Mar Jabalaha, de trois autres patriarches, d'un prêtre et de deux laïques, nestoriens*[2]. Nous avons trouvé nous-même, dans un manuscrit du Musée Borgia, à Rome, une autre lettre de Mar Aba que nous nous proposons de donner à la suite du texte de ses canons.

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 76, note 4.

[2] Paris, 1895 (en syriaque). — Les « trois autres patriarches » sont : Mar Aba, Mar Sabarjésus Ier et Mar Denḥa Ier. La prétendue histoire de ce dernier n'est autre chose que l'homélie publiée par nous dans le *Journal asiatique* (janv.-févr. 1895), IXe sér., t. V, p. 110 et suiv.

qui se rencontrent dans le *Recueil des synodes patriarcaux* dont nous préparons la publication.

Revenons un peu en arrière.

Du vivant même de Narsai, l'École de Nisibe avait été le théâtre de graves désordres intérieurs.

Tant que Bar-Çauma vécut, le règlement fut observé par tout le monde, mais non pas avec une égale bonne volonté. Après sa mort il fut négligé, et l'École commença à péricliter. Pour remédier à ce mal, quelques frères zélés se présentèrent à l'évêque Osée (aussi appelé Élisée), successeur de Bar-Çauma, et lui demandèrent d'édicter de nouveaux statuts. Osée les engagea à tracer eux-mêmes leur règlement, en s'inspirant de celui de Bar-Çauma et en s'aidant des conseils de Narsai, le docteur, et de Yônan, le scribe de l'École. Ils rédigèrent ainsi vingt et un statuts qui furent mis en vigueur et solennellement acceptés par les frères composant la congrégation, en la huitième année du règne de Kawad Ier, le 21 octobre 496. Ce second règlement nous est parvenu intégralement et forme la première des deux séries des statuts édités par M. Guidi. Dans la préface il est dit que le premier règlement avait été soustrait malicieusement de la bibliothèque et qu'on ne put en retrouver un seul exemplaire. Les nouveaux statuts devaient être substantiellement les mêmes que ceux de Bar-Çauma.

Si nous ajoutons foi au témoignage des écrivains nestoriens, Narsai eut une longue carrière. Après avoir enseigné dans l'École d'Édesse pendant vingt

ans, il aurait dirigé celle de Nisibe pendant cinquante et même soixante ans[1]. Mais on peut croire qu'il y a là une exagération et Narsai mourut probablement dans les vingt premières années du vi[e] siècle.

Il eut pour successeur dans la direction de l'École de Nisibe son neveu nommé Abraham[2], le fils d'une de ses sœurs.

Nisibe avait alors pour évêque Paul, disciple du patriarche Mar Aba. Il avait lui-même étudié et enseigné dans l'École, d'après le témoignage de Junilius Africanus, plus haut cité[3]. ʿEbedjésus lui attribue[4] des Lettres, une Controverse avec l'empereur, qui n'est probablement autre chose qu'un traité en faveur du nestorianisme adressé à Justinien, enfin un Commentaire sur l'Écriture sainte qui paraît être l'ouvrage même auquel Junilius fait allusion.

Sous son pontificat, alors que régnait Kosrau I[er] et peut-être même la première année du règne de ce prince[5], c'est-à-dire en 530, les membres de

[1] Bar-Hébréus, *Chronicon syr.;* Amrou (*i. e.* Maris), in *Vita Acaci*, cités par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 64.

[2] «Eique successere Abrahamus ipsius ex sorore nepos; dein Johannes ejus discipulus, post Josephus Huzita, auctor carminum enneasyllabarum» (Amrou, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 64). Il n'y a aucune raison de croire que cet Abraham fût le même qu'Abraham le Mède, expulsé d'Édesse avec les autres membres de l'École, et mentionné par Siméon de Beit Aršam.

[3] Voir ci-dessus, p. 5, n. 2.

[4] *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 87.

[5] Ainsi s'expliquerait la mention du règne sans indication d'an-

l'École firent une nouvelle déclaration solennelle par laquelle ils acceptaient de se soumettre aux règlements édictés par Mar Narsai. Le lecteur de l'École était alors le diacre Narsai[1].

Abraham avait composé, au témoignage de ʿEbedjésus[2], des Commentaires sur Josué, sur les Juges, sur les Rois, sur l'Ecclésiastique, sur Isaïe, sur les douze petits Prophètes, sur Daniel et sur le Cantique des cantiques, et probablement aussi des hymnes dont une est insérée dans le psautier nestorien, et faussement attribuée à son homonyme Abraham de Beit Rabban, avec lequel Assémani l'avait d'abord confondu[3]. A part cette hymne (qui pourrait bien être de Jean, son successeur[4]), aucun des ouvrages d'Abraham n'est parvenu jusqu'à nous.

Pendant qu'Abraham enseignait à Nisibe, il eut pour disciple et ami un homme qui peut être regardé comme une des gloires de l'École, et portait aussi le nom d'Abraham[5]. Il était originaire de Kaškar, aujourd'hui al-Wâṣit. Après avoir fait ses études à l'École, il s'en alla à Ḥirta et prêcha la foi

née, contrairement à ce qui a lieu dans tous les autres passages du document.

[1] *Gli statuti*, p. 26.

[2] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 72.

[3] *Op. cit.*, p. 72; cf. p. 631, 708.

[4] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 115, note 2.

[5] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 93; Wright, *Syriac lit.*, p. 118 et suiv.; Thomas of Marga, t. I; p. CXXXIII et suiv.; éd. Budge. On trouve dans ce dernier ouvrage la traduction des règles monastiques d'Abraham; le texte a été édité par Maï, *Script. vet., nova Coll.*, t. X, p. 290 et suiv.

aux habitants de cette ville. Plus tard il entreprit de visiter les monastères de l'Égypte et du Sinaï. A son retour, il se retira dans une caverne sur le mont Izla, près de Nisibe. De nombreux frères vinrent se joindre à lui et il fonda en cet endroit un des plus célèbres monastères de l'Orient, qui, par la suite, fut désigné sous le nom de Grand Couvent. Il est regardé avec raison comme le restaurateur de la vie monastique dans la Syrie orientale et la Perse, où ses disciples fondèrent à leur tour de nombreux couvents. Il réforma les mœurs des moines, qui s'étaient singulièrement relâchées depuis l'époque où saint Eugène avait implanté le monachisme en Mésopotamie.

Nous avons encore les règles qu'il écrivit pour le couvent d'Izla. Il mourut vers la fin du siècle.

Nous devons encore inscrire au nombre des disciples d'Abraham de Nisibe, un autre Abraham surnommé Bar-Qardaḥê (ܒܪ ܩܪܕܚܐ, *fils des forgerons*) qui nous est simplement connu par un passage d'Amrou[1] et par la liste de ses œuvres donnée dans le *Catalogue* de ʿEbedjésus[2]. Elle comprend des homélies, des discours consolatoires (pour l'office des défunts), des sermons et une lettre contre un certain Sisban [ܣܝܣܒܢ], probablement un mage.

[1] *Apud* Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81. — Selon cet auteur il aurait enseigné dans l'École de Nisibe, après y avoir fait son éducation. — Je ferai remarquer, une fois pour toutes, que l'ouvrage cité par Assémani sous le nom d'Amrou est celui de Maris, fils de Salomon; cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 255.

[2] *Ibid.*, p. 223.

Le catholicos Jésusyab I[er], qui succéda en 581 à Mar Ézéchiel, avait aussi été élevé à Nisibe sous la direction d'Abraham[1]. Il était originaire du Beit ʿArabayé. Après avoir quitté l'École, il devint évêque d'Arzoun. Il sut s'insinuer dans les bonnes grâces du roi Hormizd IV, par l'influence duquel il fut choisi pour patriarche. Kosrau II, fils et successeur d'Hormizd, lui témoigna aussi ses faveurs et l'employa plus d'une fois comme agent diplomatique.

Il prit part aux négociations à la suite desquelles l'empereur Maurice donna sa fille Marie en mariage à Kosrau. Le roi arabe de Ḥirta (aujourd'hui al-Ḥirah), Abou Qabous Nouʿman ibn al-Moundir, récemment converti au christianisme avec toute sa famille, tenait également Jésusyab en haute estime. Ce patriarche mourut en 595, au cours d'une visite pastorale, à Ḥirta même, dans un couvent fondé par Hind, fille de Nouʿman. Son œuvre littéraire n'était pas considérable[2]. Nous avons encore ses trente-deux Questions relatives aux Sacrements, dont Assémani a publié quelques fragments[3], et les Actes du synode qu'il tint en 588, conservés dans le *Synodicon orientale* plus haut mentionné. Il avait aussi composé un traité contre Eunomius, un autre contre un évêque hérétique, c'est-à-dire monophysite, et une Apologie, vraisemblablement une défense de

[1] Amrou, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 109.

[2] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1[re] partie, p. 108; Wright, *Syr. lit.*, p. 129, 130.

[3] *Catal. Bibliothecæ Vaticanæ*, t. III, p. 280.

ses doctrines, adressée à l'empereur Maurice. Ces trois ouvrages sont perdus.

Un ouvrage dont nous avons eu la bonne fortune de trouver un exemplaire, le *Livre de la Chasteté*, composé à la fin du VIIIe siècle par Jésusdenaḥ, métropolitain de Bassorah[1], mentionne quelques personnages célèbres dans l'église nestorienne qui furent aussi élevés dans l'École de Nisibe vers l'époque qui nous occupe. Ce sont :

Bar-ʿIdta, qui fut le condisciple d'Abraham de Kaškar, et plus tard le premier de ses disciples. Après la mort d'Abraham, il fonda lui-même, dans la montagne de Marga, un couvent célèbre qui réunit jusqu'à 400 moines. Il avait écrit une Histoire ecclésiastique souvent citée par Thomas de Marga[2];

Mar Yônan, d'abord esclave d'un mage de Pheroukh-abad[3], qui, après avoir étudié dans l'École, se fit moine à Izla et reçut l'habit des mains de Dadjésus, successeur d'Abraham de Kaškar[4]. Ce Dadjésus lui-même, qui quitta l'école d'Arbèle pour se rendre au monastère d'Izla, avait fait ses premières études à Nisibe[5]. Il avait écrit plusieurs homélies et un traité de la vie monastique. Il annota le *Paradis des moines occidentaux*, et quelques autres ouvrages ascétiques.

[1] *Le Livre de la Chasteté*, publié et traduit par J.-B. Chabot, Rome, 1896; n° 15, texte syriaque, p. 9.

[2] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 131.

[3] ܦܪܘܟ ܐܒܕ; peut-être une faute pour Peroz-abad (?)

[4] *Le Livre de la Chasteté*, n° 27; texte, p. 16.

[5] *Op. cit.*, n° 38; texte p. 24.

Nous avons encore les nouvelles règles qu'il établit pour le grand couvent d'Izla[1].

Le même ouvrage parle aussi d'un certain Abraham, originaire de Behqawad (ܒܗܩܘܕ) dans le Beit Aramayê, qui, après avoir commencé ses études dans son pays natal, vint les achever à Nisibe, où il enseigna pendant quelque temps avant de se faire moine au couvent d'Izla[2]. Plus tard, sur l'ordre de son maître Abraham de Kaškar, il accepta de professer dans l'école de Beit Sahdê (Maison des martyrs), fondée à côté de Nisibe par le diacre Élisée[3] et achevée par le docteur et interprète Abimélek, qui vivait du temps du catholicos Ézéchiel[4]. Abimélek avait été contraint d'accepter ces fonctions par l'évêque de Nisibe, Élias, probablement le prédécesseur de Siméon dont il sera question plus loin. Abraham est qualifié de martyr par ses coreligionnaires. Il semble que ce personnage, qui n'est pas mentionné ailleurs, doive être distingué d'Abraham Bar-Qardaḥê avec lequel j'avais cru d'abord pouvoir l'identifier.

La date de la mort du second directeur de l'École de Nisibe est inconnue. Nous savons, par le témoignage plus haut cité de l'historien Amrou, qu'il eut pour successeur immédiat un autre disciple de Nar-

[1] Dans le ms. du Musée Borgia d'après lequel nous les avons transcrites. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 131.

[2] *Le Livre de la Chasteté*, n° 42 ; texte, p. 26.

[3] *Op. cit.*, n° 41.

[4] D'après Amrou, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. II, p. 413.

sai, nommé Jean[1], qui écrivit des Commentaires sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres, Job, Jérémie, Ézéchiel et les Proverbes. Ces ouvrages sont perdus de même que ses traités de controverse contre les mages, les juifs et les hérétiques (probablement les monophysites). Il avait aussi rédigé un volume de Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament et composé diverses hymnes[2]. Il aurait vécu jusqu'en 579, si le discours qu'on lui attribue (*Sur la peste de Nisibe et la mort de Kosrau Ier Anošarwân*) est réellement de lui[3]. Il s'agit du terrible fléau qui désola cette contrée sous les patriarches Joseph et Ézéchiel, depuis 552 jusqu'à 578, à l'occasion duquel furent institués trois jours de pénitence encore aujourd'hui observés dans l'Église nestorienne, et appelés « Rogations des Ninivites ».

Jean eut pour successeur dans la direction de l'École un autre disciple de Narsai, Joseph, surnommé Houzaya, du nom de son pays d'origine, la région d'al-Ahwâz ou Khouzistan, et qu'Assémani[4] confond encore avec un autre Joseph appelé Ḥazzaya, c'est-à-dire de Ḥazza ou Arbèle. Joseph Houzaya n'était probablement pas l'*interprète*, mais le *lecteur*

[1] Assémani l'avait confondu tout d'abord avec Jean de Beit Rabban, attribuant à celui-ci les ouvrages de Jean de Nisibe. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 72. Cf. p. 631, 708.

[2] 'Ebedjésus *apud* Assémani, *loc. cit.*

[3] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 115. — On en peut douter, car son successeur mourut *avant* 580, si Ḥanana fut bien directeur (et non simplement professeur) sous Ézéchiel.

[4] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 128, note 1.

de l'École. Du moins, il n'est fait mention, parmi ses ouvrages, d'aucun commentaire sur l'Écriture sainte. Par contre, on lui attribue un Traité de grammaire, le plus ancien dont il soit question dans l'histoire de la littérature syriaque[1], et un livre sur les « mots équivoques », c'est-à-dire qui s'écrivent avec les mêmes lettres tout en ayant un sens différent[2]. Il est aussi présenté comme l'inventeur du système de ponctuation et de vocalisation en usage chez les Nestoriens, élaboré à l'instar des signes massoréthiques et peut-être avec l'aide ou les conseils des Juifs qui avaient aussi à cette époque une école à Nisibe[3]. Bar-Hébréus, historien jacobite dont le témoignage peut être suspecté lorsqu'il parle des Nestoriens, l'accuse d'avoir changé l'ancienne prononciation édessénienne ou occidentale, qui aurait été conservée par les jacobites, pour introduire la prononciation orientale encore maintenant en usage chez les Chaldéens[4].

Joseph Houzaya mourut certainement avant l'année 580, époque de la mort du patriarche Ézéchiel sous lequel, au témoignage d'Amrou[5], Ḥanana, successeur de Joseph, gouvernait déjà l'École.

Cet Ḥanana, originaire de l'Adiabène, s'est rendu

[1] Il existe dans un ms. de Berlin, Sachau 226, 4.

[2] Cf. Bar-Hébréus, *Œuvres grammaticales*, édit. par Martin, t. II, p. 77.

[3] Cf. Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 928.

[4] *Chron. eccles.*, t. II, p. 78; cf. *Bibl. or.*, t. II, p. 407.

[5] *Apud* Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81.

célèbre par ses innovations. Il vécut jusque sous le patriarcat de Sabarjésus (596-604). Il abandonna dans ses interprétations scripturaires les sentences de Théodore de Mopsueste pour suivre certaines opinions de saint Jean Chrysostome. Son enseignement fut le point de départ d'une période de luttes intestines dans l'Église nestorienne, dont les monophysites surent habilement profiter, grâce surtout à l'influence de la reine Širin et du fameux Gabriel de Singar, physicien de la cour.

Les doctrines de Ḥanana, mises au jour sous le patriarcat d'Ézéchiel et déjà censurées par le catholicos Jésusyab d'Arzoun, furent solennellement condamnées dans le synode tenu par Sabarjésus, en 596[1].

Le catholicos Sabarjésus Ier avait lui-même fait son éducation à l'École de Nisibe, sous la direction d'Abraham, successeur de Narsai. Il était originaire de Perôz-abad et avait commencé par être pasteur de troupeaux. Il devint évêque de Laschoum et, à la mort de Jésusyab d'Arzoun, il fut élu patriarche par la faveur de Kosrau II. Il était alors âgé de quatre-vingts ans. Sa biographie éditée par le P. Bedjan[2] est malheureusement plus légendaire que historique. On lui attribue une Histoire ecclésiastique dont il ne nous reste aucun fragment. L'existence même de cet ouvrage est fort douteuse[3].

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81.

[2] Dans l'ouvrage cité plus haut [p. 12, n. 2], pp. 288-332.

[3] Cf. Guidi, *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl.*, t. XL, p. 559; Wright, *Syr. lit.*, p. 133.

Nous avons les Actes de son synode, suivis d'une lettre qu'il adressa aux moines du couvent de Bar-Qîṭî.

La condamnation des doctrines de Ḥanana n'empêcha point leur diffusion. Elles trouvèrent un ardent défenseur en la personne de Joseph de Ḥazza, auteur excessivement fécond qui, au dire de ʿEbed-jésus[1], aurait composé 1900 traités. Mais cet écrivain n'appartient point à l'École de Nisibe[2].

Les ouvrages de Ḥanana ne nous sont malheureusement connus que par l'énumération de ʿEbed-jésus[3]. Elle comprend des Commentaires sur la Genèse, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, les douze petits Prophètes, l'Évangile selon saint Marc, et les Épîtres de saint Paul; une exposition du symbole de Nicée, une autre de la liturgie sacramentaire, et divers discours ou antiennes relatifs à certaines fêtes de l'année.

Un détail intéressant nous a été conservé par Amrou[4] à propos de Ḥanana. L'École comptait alors, nous dit l'historien, 800 disciples.

Mais le grand nombre des écoliers n'était pas propre à assurer le bon ordre ni à favoriser l'application des règlements.

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 100. Assémani le confond, comme je l'ai dit, avec Joseph Houzaya (cf. ci-dessus, p. 20).

[2] Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 128.

[3] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 83-84. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 127 et suiv.

[4] Amrou in *Vita Ezechielis*, cité par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 81.

En 590, la douzième année du règne d'Hormizd IV, par conséquent entre le mois de février et le mois de juin, de nouveaux règlements furent établis pour l'École par Ḥanana et sanctionnés par le métropolitain de Nisibe, qui était alors Siméon.

Malgré ce nouveau règlement, la prospérité de l'École n'allait point grandissant, sa réputation dans la ville même de Nisibe était déplorable.

En 602, le métropolitain Aḥadabouhi, successeur de Siméon, ému du péril que courait cet établissement, engagea quelques frères zélés à rechercher les anciennes règles dont les exemplaires avaient de nouveau disparu. Pour obéir à ses conseils, ceux-ci réunirent ensemble les règlements rédigés sous l'épiscopat d'Osée (en 496) et ceux promulgués douze ans plus tôt par Siméon; et ils firent précéder ce nouveau code de la notice historique qui nous a fourni la plupart des renseignements grâce auxquels nous avons pu ainsi retracer brièvement l'histoire de l'École pendant les cent premières années de son existence[1].

Avant de poursuivre cette histoire à travers les siècles suivants, arrêtons-nous à l'examen des règle-

[1] Les canons de l'École de Nisibe ont été traduits en arabe, au xe siècle, par Aboulfaradj Ibn aṭ-Ṭayyb, mais, comme le fait observer Guidi (*Gli statuti*, p. 5), « la sua traduzione è ben lontana dal corrispondere esattamente all' originale. Poichè non solo la parte narrativa è totalmente omesa, ma gli stessi canoni sono più presto abbreviati che tradotti ». De là vient qu'Assémani, qui ne connaissait que cette traduction arabe, a parlé assez inexactement de l'École de Nisibe (*Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 928).

ments eux-mêmes et voyons ce qu'était la vie scolaire au VIe siècle.

II

L'École, établie dans un monastère, constituait une véritable corporation ou congrégation qui jouissait de certains droits et de nombreux privilèges.

Elle était dirigée par un supérieur appelé simplement Rabban (ܪܒܢ, *magister noster*), titre qui était aussi donné aux docteurs, parmi lesquels le supérieur était choisi (I, 1)[1] et principalement à l'*Interprète*, sans doute parce que ce dernier était le plus souvent appelé à remplir les fonctions de supérieur.

L'administration était confiée à un « majordome ». C'est la traduction littérale du titre que portait ce personnage dans la langue syriaque [ܪܒ ܒܝܬܐ ou simplement ܪܒܝܬܐ]. — Le majordome, placé sous les ordres du supérieur, était tout à la fois ce que nous appellerions aujourd'hui l'économe, le préfet de discipline et le bibliothécaire de l'École. Il était élu pour un an par l'assemblée des frères.

[1] Ces chiffres désignent le canon auquel il est fait allusion; le chiffre I indique la série édictée en 496, sous Osée; le chiffre II, la série mise en vigueur en 590, sous Siméon. Bien que rédigées à un siècle de distance, ces deux séries nous montrent que l'organisation de l'École n'avait pas changé en principe. Les règles de discipline sont seules plus explicites. Nous croyons donc pouvoir les confondre dans cet exposé. Il est clair que nous ne donnons pas la traduction littérale, mais seulement le sens des règles auxquelles nous renvoyons.

Son élection devait se faire sans trouble ni désordre, sans cabale. On choisissait pour ces fonctions un homme probe, capable de bien gérer les affaires de la congrégation, qui ne se laissât point entraîner par ses fantaisies, et qui, dans sa conduite, ne fit point acception de personne quand il s'agissait de punir ou de récompenser.

D'ailleurs il ne pouvait rien faire d'important sans l'assentiment d'un conseil composé du supérieur et des principaux frères [ܐܚ̈ܐ ܪ̈ܝܫܢܐ, ܐܚ̈ܐ ܡܫܒܚܐ] (I, 2).

C'est à lui qu'il incombait de recueillir les aumônes destinées aux frères indigents, soit pour leur nourriture, soit pour les aider en justice lorsqu'ils avaient des procès (II, 3).

Le majordome était astreint plus que tout autre à se conformer au règlement. S'il était convaincu de l'avoir enfreint, il devait payer au profit du trésor de l'Ecole une amende de 10 dinars d'or, et il était ignominieusement chassé de la ville (I, 22).

Il est probable qu'un certain nombre de frères [ܐܚ̈ܐ], — c'est le terme par lequel le règlement désigne les membres de l'Ecole — partageaient avec l'économe le soin de veiller au bon ordre et à la discipline. Mais le règlement n'est pas très explicite sur ce point.

Il ne nous donne non plus malheureusement qu'une idée générale de l'organisation des études.

Nous pouvons en déduire qu'il y avait deux principaux docteurs, dont l'un portait le titre d'*Interprète*

(ܡܦܫܩܢܐ), et l'autre celui de « maître de lecture » (ܡܩܪܝܢܐ). L'École de Nisibe paraît avoir été de tout temps une école spéciale de théologie, à la différence d'autres écoles syriennes, particulièrement des écoles jacobites, où l'on donnait une plus large part aux études profanes, principalement à la philosophie péripatéticienne.

Dans certains passages des statuts il est question des ܒܕܘܩܐ, littéralement « ceux qui scrutent »; des ܡܗܓܝܢܐ « ceux qui font méditer »; du ܣܦܪܐ « scribe » de l'École. — Étaient-ce là des termes honorifiques accordés à ceux qui avaient achevé le cours de leurs études? Ces termes désignaient-ils des maîtres spéciaux, sorte de répétiteurs qui enseignaient sous la direction des docteurs? S'appliquaient-ils à certaines leçons données par les docteurs eux-mêmes? Je ne saurais le dire avec certitude, ces mots ayant diverses acceptions dans la langue syriaque.

Les ܡܗܓܝܢܐ étaient peut-être chargés d'apprendre à lire correctement, et le ܣܦܪܐ, celui qui avait pour mission d'enseigner l'art de bien écrire.

Le terme de ܡܩܪܝܢܐ paraît désigner spécialement le professeur chargé du cours de chant liturgique [ܩܪܝܢܐ ܕܡܙܡܘܪܬܐ]; il enseignait également la manière de réciter l'office et, d'une façon générale, tout ce qui avait rapport aux fonctions chorales. Tous les élèves n'étaient point admis à suivre ce cours, mais seulement ceux qui avaient des dispositions spéciales, et après qu'ils avaient passé un

examen devant le majordome et les principaux frères (II, 15).

Dans d'autres écoles, moins importantes que celle de Nisibe, les fonctions d'interprète et de maître de chant étaient cumulées par un même individu.

Le rôle de l'*Interprète* se devine par la signification même de son nom. Il expliquait l'Écriture sainte. A l'origine de l'École, cette explication se donnait à l'aide des Commentaires de Théodore de Mopsueste, qui avaient été traduits du grec en syriaque, du vivant même de leur auteur, par les plus célèbres docteurs de l'École d'Édesse[1]. On sait que chez les Nestoriens Théodore porte le titre d'« Interprète » par excellence. Peut-être se servait-on aussi des Commentaires de saint Ephrem[2]. Par la suite, les nombreux commentaires rédigés par les premiers maîtres de l'École de Nisibe, et mentionnés plus haut, durent aussi servir de base aux explications de leurs successeurs.

Quels étaient les auteurs dont les écrits faisaient, avec l'Écriture sainte, l'objet des explications? Il se-

[1] Cf. J.-B. Chabot, *Note sur le Commentaire de Théodore de Mopsueste sur l'Évangile selon saint Jean; Journ. asiat.*, IX[e] série, t. IV, p. 188 (juillet-août 1894). — Cette assertion s'appuie sur de nombreux passages de conciles nestoriens, où il est dit expressément qu'on doit suivre Théodore dans l'interprétation de l'Écriture; entre autres de ceux de Mar Aba (544), de Jésusyab I[er] (588), de Sabarjésus I[er] (596). Les témoignages sont cités par Assémani, *Bibl. or.*, t. III, 2[e] partie, p. 227.

[2] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 2[e] partie, p. 941.

rait intéressant de le connaître. Mais, ici encore, nous sommes réduits à des conjectures. Bar-Hébréus nous a conservé la liste des auteurs qu'on expliquait dans les écoles jacobites. Un semblable document n'existe pas pour les écoles nestoriennes. D'ailleurs la liste de ces ouvrages a dû varier, ou plutôt s'accroître avec le temps. Lors de la fondation de l'École de Nisibe, les écrivains qui pouvaient être acceptés par les Nestoriens n'étaient pas nombreux. Les ouvrages de leurs propres docteurs vinrent successivement en grossir la liste.

Le cours des études durait trois ans. Nous le savons par un passage du *Nomocanon* de ʿEbedjésus, qui donne précisément ce texte comme un canon de l'École de Nisibe, attribution sur laquelle il y aurait lieu de faire quelques réserves[1]. Voici ce passage traduit par Assémani :

Scribant autem anno primo primam partem Sessionum[2], et librum Pauli, et Pentateuchum. Qui vero Chorum instruit cantus, is doceat Threnos defunctorum una cum lectione quam in tabula tradit. Anno secundo scribant secundam partem Sessionum et Psalterium Davidis et Prophetas : lectionique quam in tabula tradunt, adjungant Hymnos sacramentorum. Anno tertio scribant tertiam partem Sessionum

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 939. Ce canon indique les diverses époques auxquelles commencent les cours; or, dans l'École de Nisibe, le temps des vacances est fixé d'une manière invariable par les statuts. Il semble qu'ici il s'agit d'un canon qui doit s'appliquer indistinctement à toutes les écoles.

[2] ܡܘܬܒܐ, parties de l'office qui correspondent aux *καθίσματα* des Grecs, et ainsi appelées parce qu'on les récitait assis.

et novum Testamentum, et cum tabula lectionum tradant Odas.

Celui qui, après avoir achevé le cours de ses études, paraissait suffisamment instruit pour enseigner les autres, recevait parfois du supérieur l'ordre d'aller faire l'école; sans doute dans les villages ou les nombreux petits couvents qui s'élevaient de tous côtés aux environs de Nisibe. Quand il refusait d'accepter cette mission « à cause de ses relations dans l'École ou en ville », il était chassé de la congrégation et expulsé de la ville (II, 7). Les cas d'exclusion étaient nombreux, comme on le verra tout à l'heure. Quand quelqu'un, après être sorti de l'École, était jugé digne d'y être admis de nouveau, il ne retrouvait pas immédiatement la jouissance de ses anciens privilèges, qui étaient les mêmes que ceux des clercs. Toutefois on pouvait lui accorder un peu plus d'honneur qu'aux simples laïcs.

En principe, les cours étaient gratuits, semble-t-il; il n'est, du moins, nulle part question de la rétribution scolaire; mais les écoliers devaient, par leurs propres ressources, pourvoir à leur entretien. Ceux qui étaient pauvres pouvaient gagner par leur travail, pendant le temps des vacances, de quoi subvenir à leurs besoins au cours de l'année scolaire. Les vacances avaient une durée variable, selon que les écoles jouissaient de revenus plus ou moins considérables au moyen desquels elles pouvaient aider leurs écoliers[1]. A Nisibe, elles duraient trois mois, du

[1] Le canon cité plus haut, conservé par 'Ebedjésus, débute ainsi :

commencement d'août à la fin d'octobre (I, 5). Il est recommandé aux écoliers qui travaillent pendant ce temps de se montrer honnêtes et consciencieux, et de ne pas enfreindre les conditions de leurs contrats, de peur que leur indélicatesse ne tourne au détriment de la réputation de l'École. Ceux qui, à cause de leur faiblesse ou de quelque infirmité, ne pouvaient travailler assez pour subvenir à leurs besoins devaient s'adresser au majordome, qui les aidait dans la mesure du possible. Il leur était rigoureusement interdit d'aller mendier aux portes. Ceux qui agissaient de la sorte étaient à jamais chassés de l'École et de la ville (II, 4).

Le règlement, sobre de détails sur l'organisation des études, s'étend, par contre, fort longuement sur la discipline et les mœurs des écoliers.

Celui qui se présentait à l'École pour la première fois n'était admis définitivement que quand le majordome et le conseil des frères le jugeaient opportun, et après qu'il avait pris connaissance des statuts, qu'on devait d'ailleurs lire publiquement tous les ans, selon l'usage antique, « pour l'encouragement des écoliers vertueux et pour la confusion des gloutons et des paresseux ». Le nouveau venu devait promettre d'observer le célibat (I, 1).

« Anno primo ponatur sessio, ubi scholaribus victus adest, feria secunda post Dominicam cujus antiphona incipit : *Post resurrectionem tuam* (3ᵉ dim. après Pâques). Ubi vero in schola alimenta non dantur, sed labore opus habent scholares ut victum sibi comparent, feria secunda post Dominicam cujus antiphona : *Non ex vivis* (2ᵉ dim. de l'Été).

En réalité, pendant leur séjour dans l'École, les étudiants menaient la vie monastique, dans des conditions un peu spéciales.

Il est probable que plus d'un se laissait rebuter par les difficultés et les désagréments qu'il fallait subir; car, à Nisibe, la journée d'un écolier était longue et laborieuse. Le soir, après le chant des psaumes, chacun gagnait la cellule où il logeait, et le matin, au chant du coq, tous devaient se rendre à la salle d'étude pour y prendre la place qu'ils gardaient jusqu'au soir. Il y avait deux rangs distincts de sièges: en arrière ceux des prêtres, en avant ceux des écoliers qui ne l'étaient pas (I, 9).

On exigeait une grande assiduité et une application persévérante.

Les frères inscrits comme écoliers ne doivent cesser d'écrire, d'étudier, d'assister aux explications qui se donnent dans l'École, de s'exercer au chant, sans un motif grave (I, 8). Ceux qui manquaient aux leçons sans une bonne raison étaient sévèrement blâmés par les chefs de cellules [ܪ̈ܫܝ ܩܠܝ̈ܬܐ] et, s'ils n'écoutaient pas ceux-ci, par le majordome.

Ils étaient aussi tenus d'assister à l'office des défunts et aux vigiles solennelles. Ceux qui s'en exemptaient, hors le cas de maladie ou de nécessité grave et urgente, recevaient un blâme en présence de toute la congrégation (II, 11).

La paresse n'était pas le propre des disciples. On avait prévu le cas où les maîtres manqueraient à leurs obligations. J'ai indiqué la sanction pécuniaire portée

contre le majordome qui négligeait son office. Les docteurs qui, sans la permission du supérieur, et hors le cas de maladie, omettaient de faire les leçons auxquelles ils étaient astreints par le règlement, étaient privés des revenus auxquels ils avaient droit et étaient exclus du Conseil de l'École (I, 20).

Personne n'ignore que la cupidité, aussi bien que la paresse, est un défaut fréquent chez les Orientaux, et que l'amour de l'argent est le plus souvent le mobile de leurs actions. Les écoliers de Nisibe n'étaient point exempts de ces vices qui semblent inhérents à la nature orientale.

La règle avait prévu divers cas, sans doute les plus fréquents, qui amenaient l'exclusion de ceux qui se seraient laissé entraîner par ce penchant. Le frère qui avait trouvé un objet perdu et ne le faisait pas savoir au majordome, pour que celui-ci le proclamât devant toute l'assemblée et que le propriétaire de la chose pût ainsi réclamer son bien, devait être châtié comme il le méritait et chassé de la ville (I, 14).

Il en était de même de celui qui empruntait un livre soit pour le lire, soit pour le copier, et qui ne le rendait pas de lui-même au majordome quand celui-ci oubliait de le lui réclamer (I, 14).

Quelques écoliers avaient d'ailleurs trouvé un moyen fort simple pour s'éviter la peine de copier les livres dont ils avaient besoin. Ils empruntaient à la bibliothèque[1] les livres laissés à l'École par un des

[1] La Bibliothèque de l'École dut acquérir, avec le temps, une

frères défunts, grattaient le nom de celui-ci et mettaient le leur à la place. Quiconque était surpris grattant ou changeant le nom d'un défunt sur un livre était inexorablement chassé de l'École et de la ville; à plus forte raison, ceux qui l'avaient tout simplement dérobé (II, 8).

Dans une école où les disciples étaient obligés de vivre en commun et de passer ensemble à peu près tout le temps de la journée, de pareils méfaits ne pouvaient guère avoir lieu sans la complicité au moins tacite des compagnons voisins. Quiconque était convaincu d'avoir eu connaissance de la faute d'un autre frère, et ne l'avait pas dénoncé au majordome, était puni comme le coupable lui-même (I, 15). Si toutefois celui qui avait connaissance d'une faute avertissait charitablement le coupable et que celui-ci vînt à résipiscence, le premier ne devait point le dénoncer.

On a vu que les frères, en entrant à l'École, n'abdiquaient pas la propriété de leurs biens, quand ils en avaient. Celui dont le pécule était plus que suffisant pour ses besoins et qui consentait à prêter son superflu, devait se contenter du taux d'intérêt admis par l'Église et ne pas se livrer à l'usure, afin que son avarice ne tournât pas au déshonneur de

fort belle collection d'ouvrages, principalement des auteurs nestoriens. C'est probablement en majeure partie avec les restes de cette bibliothèque que 'Ebedjésus, métropolitain de Nisibe, put composer, au commencement du XIV[e] siècle, son célèbre et si précieux *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*.

l'École (I, 6). Le taux est indiqué. On pouvait prendre un pour cent par an[1].

Mais tous les écoliers n'étaient pas en mesure de prêter. Il y en avait — et il semble que ce fût le plus grand nombre — qui étaient pauvres et qui, comme il a été dit, devaient travailler pour subvenir à leurs besoins et aux frais de leur éducation. La pratique du commerce ou l'exercice d'un métier étaient sévèrement interdits aux étudiants (I, 5), excepté à ceux de cette dernière catégorie, et encore étaient-ils astreints à certaines règles.

D'abord ils ne pouvaient s'y livrer que pendant le temps des vacances. Ceux qui, pendant les trois mois de leur durée, voulaient pratiquer le commerce, devaient sortir de la ville et aller en d'autres lieux; car, dans l'intérieur de la cité, le commerce était réservé aux *fa'lê* [ܦܥܠܐ], qui constituaient probablement une sorte de corporation ou de syndicat analogue à ceux dont nous connaissons l'existence dans d'autres villes grecques en Syrie. Les frères pouvaient toutefois exercer, à Nisibe même, un honnête métier (I, 5).

Quelques écoliers cherchaient à se procurer l'argent nécessaire en donnant des leçons particulières aux enfants de la ville. Un article du règlement interdit cet usage, parce que, est-il dit, ceux qui se livrent à l'étude de la science ne doivent point être distraits par des occupations étrangères. Il est ce-

[1] ܗܩܛܘܣܛܐ ܡܐܢܐ = ἡ ἑκατοστή.

pendant permis aux frères âgés ou faibles, incapables de travailler, d'instruire deux ou au plus trois enfants. Si on les surprend avec un plus grand nombre, eux et leurs élèves seront exclus de l'École (II, 12).

J'ai dit qu'il fallait se rappeler les origines de l'École pour bien comprendre certaines règles de ses statuts. Cela est vrai surtout pour le 4e article du premier règlement, très probablement un des points établis dès le début par Bar-Çauma lui-même. Cet article interdit sévèrement aux frères d'entrer dans le pays des Romains sans la permission du majordome, soit sous prétexte de pratiquer le commerce, soit sous prétexte « de doctrine ou de prière », ce qui veut dire, je pense, qu'on ne pouvait ni fréquenter les écoles de ce pays qui devaient évidemment être regardées par les Nestoriens comme des foyers d'hérésie, ni se rendre en pèlerinage à quelque sanctuaire célèbre où l'on était exposé à se trouver en contact avec les hérétiques. Il ne convenait pas d'accorder la permission d'aller sur le territoire des Romains pour y faire le commerce; cela était contraire aux règles et à l'esprit de la congrégation. Celui qui y était allé ne devait régulièrement plus être reçu dans l'École. Toutefois, si le majordome et les frères jugeaient bon d'user de miséricorde envers lui et de l'admettre malgré sa faute, on commençait par l'admonester sévèrement et par confisquer au profit du trésor de l'École tout le fruit de son commerce. L'indulgence cependant pouvait encore aller plus loin. Si la chose n'avait pas

fait scandale et n'était pas divulguée, si l'écolier avait une bonne réputation dans l'École et dans la ville, la confiscation ne s'appliquait qu'à la moitié de ses biens.

Ceux qui étaient allés chez les Romains sous prétexte de s'instruire et de prier pouvaient aussi être admis de nouveau dans la congrégation, après avoir été sévèrement admonestés et blâmés et après avoir promis par écrit de ne plus contrevenir à cet article du règlement. Ces tolérances ne s'appliquaient qu'à la première faute. Après un second voyage, les récidivistes étaient inexorablement et définitivement chassés de la congrégation.

Les articles des statuts relatifs à l'obligation pour les écoliers d'habiter en commun, à l'intérieur du monastère, sont nombreux et explicites.

Les frères qui viennent à l'École, est-il dit, ne pourront habiter séparément un ou deux dans une cellule, mais ils doivent vivre tranquillement tous ensemble.

Il leur était interdit de loger en ville tant qu'il y avait de la place dans les cellules de l'École (II, 2).

A chacune de ces cellules était préposé un chef [ܪܝܫ ܩܠܝܬܐ] qui en avait la surveillance et jouissait d'une certaine autorité sur les frères qui y logeaient (II, 5).

Ceux qui habitaient une même cellule devaient aussi prendre leur nourriture en commun et dans leur cellule même (II, 9). Il leur était interdit, tant

qu'ils étaient dans l'École, de manger dans les boutiques ou les auberges, ou de prendre leurs repas dans les jardins et les vergers (II, 16).

Ils ne pouvaient non plus, sans la permission du majordome, passer la soirée en ville ni y prendre part aux festins des jours de fête [ܠܡܐܟܠ ܒܥܐܕܐ] (II, 13). L'infraction à cette règle constituait un cas d'exclusion. Et comme il arrivait parfois que les écoliers cherchaient, sous divers prétextes, à éluder ces dispositions et à éviter les désagréments de la vie commune, on avait statué qu'un disciple ne pourrait sous prétexte de perfection abandonner le couvent, où il était tenu de vivre avec ses frères, pour aller se bâtir une cellule en ville ou à proximité de la ville. S'il avait le désir de mener une vie plus parfaite, il devait se retirer dans un monastère ou dans le désert (II, 4).

Il arrivait parfois que les délinquants ne se soumettaient pas de bon gré aux peines prononcées contre eux par le majordome et le conseil des frères. — Quiconque n'acceptait pas la sentence, où se refusait à subir la peine édictée contre lui, et qui, pour en être exonéré, avait recours au patronage des séculiers étrangers à l'École ou du clergé de la ville, était considéré comme un révolté et devait être chassé de la congrégation, alors même que sa faute eût été légère (I, 21).

Ceci montre que l'École était exempte de la juridiction épiscopale, privilège qui fut, d'ailleurs, en divers temps, accordé à un grand nombre de monas-

tères et d'établissements scolaires[1]. Cela résulte également d'un autre article du règlement qui décide que le frère qui a un procès, soit avec un de ses compagnons, soit avec une autre personne, ne peut recourir aux juges extérieurs, de son plein gré, sans la permission du majordome et de son conseil (I, 12).

L'École avait son tribunal et elle jouissait de la personnalité civile, comme nous dirions aujourd'hui, et cela dans un sens très étendu. Non seulement elle pouvait acquérir et posséder toutes sortes de biens, mais elle avait le privilège d'édicter certaines dispositions judiciaires destinées à assurer des revenus à sa caisse.

Si les écoliers avaient le libre usage de leurs biens pendant leur vie, leurs dispositions testamentaires étaient soumises à certaines formalités destinées sans nul doute à assurer une partie de leur héritage à l'École. Un moribond ne pouvait faire son testament qu'en présence du majordome et de quelques frères. L'absence du majordome entraînait la caducité du testament, et tout l'héritage entrait alors dans la caisse de l'École (I, 17).

Les frères qui tombaient malades étaient, dans le principe, soignés par leurs compagnons de cellule (I, 11). Plus tard, il y eut une infirmerie où les malades étaient traités convenablement, sans qu'on

[1] Cf. Assémani, *Diss. de Syris Nestorianis*, cap. xv, § v : *Privilegia Scholis, Doctoribus et Scholaribus concessa.* (*Bibl. or.*, t. III, 2e partie, p. 946.)

épargnât rien pour leur nourriture ou pour assurer leur guérison. L'infirmier qui était préposé à leurs soins et qui manquait à son devoir était puni d'une amende de 50 statères au profit de l'infirmerie, sans préjudice de la confiscation des biens qu'il aurait pu dérober, et il était ignominieusement chassé de la congrégation et de la ville (II, 1). Il semble que l'infirmier ait remplacé le majordome à une certaine époque en qualité d'économe de l'École.

A propos des maladies, parlons des médecins.

Il y a dans les statuts deux articles concernant spécialement les médecins, qui ne paraissent pas avoir été tenus en grand honneur dans l'École de Nisibe. Nous savons pourtant que cette catégorie de personnes jouissait, du moins à une certaine époque, de grands privilèges au sein de l'église nestorienne. C'est ainsi que les médecins de Bagdad participaient avec le clergé à l'élection du patriarche[1].

Les écoliers qui venaient à l'École pour étudier la doctrine ne pouvaient habiter avec les médecins, « parce qu'il ne convient pas, est-il dit, d'étudier les livres des sciences humaines en même temps que les livres saints ». Ceux qui, après être venus à l'École, en étaient sortis pour s'occuper de médecine ne pouvaient plus être admis, sans un bon témoignage, à suivre les cours de l'École, excepté toutefois les médecins de la ville (II, 19, 20).

Voici encore quelques articles du règlement con-

[1] Cf. Assémani, *op. cit.*, cap. xi, § vi, p. 643. — Chabot, *Hist. du patriarche Mar Jaballaha III*, p. 40.

cernant les mœurs des écoliers et la discipline de l'Ecole.

Ceux qui, manquant à leur promesse, se mariaient, étaient exclus par là même de la congrégation. Il en était de même pour ceux qui étaient surpris dans l'adultère, la fornication, le vol ou la pratique de la magie, pour ceux qui osaient soutenir des opinions hérétiques, pour ceux qui se livraient habituellement à la calomnie, ou qui avaient coutume de circuler de maison en maison à la recherche des bons festins. Tous ces délits entraînaient de plus l'interdiction de demeurer dans la ville (I, 3).

Celui qui accusait un frère de quelque faute et ne pouvait en fournir la preuve, subissait le châtiment dont l'autre aurait dû être frappé (I, 16).

Les rixes étaient sans doute trop fréquentes pour en faire un cas d'exclusion. Celui qui avait frappé ou injurié son condisciple devait être réprimandé par ceux qui le voyaient, et il était tenu de faire l'aveu de sa faute en présence de toute l'assemblée (I, 18).

Les écoliers doivent faire attention à leurs vêtements et à leur chevelure. Ils ne doivent point se raser complètement, ni laisser croître leurs cheveux en longues mèches frisées comme les séculiers, mais ils doivent avoir la tonsure et porter un habit modeste et décent, aussi bien à l'intérieur de l'École que par les rues de la ville, afin que, par ces deux points, ils soient reconnus et des étrangers et des citadins (II, 17).

Lorsqu'ils sortaient de l'École, ils ne pouvaient,

sous aucun prétexte, visiter les gynécées ou les couvents des religieuses qui habitaient soit en ville, soit hors de la ville. Ils ne devaient point tenir de conversation prolongée avec les femmes, afin de ne pas fournir aux gens du dehors une occasion de déblatérer contre la congrégation. Ceux qui étaient exclus de l'École pour ce motif étaient aussi bannis de la ville (II, 18).

Afin de ne pas attirer de désagréments à l'École, il est sévèrement interdit à tous ses membres de cacher des esclaves ou de détourner des serviteurs de leurs maîtres (II, 21).

S'il était permis d'être indulgent pour les fautes qui ne revêtaient pas un caractère de gravité exceptionnelle, on devait se montrer sans pitié pour les incorrigibles. Quand un frère avait déjà commis trois fautes et qu'il se laissait aller à retomber dans un délit de même genre que l'un des précédents, il était exclu de la congrégation et chassé de la ville (I, 19).

III

Les graves désordres auxquels font allusion bon nombre d'articles du règlement, et les dissentiments qui surgirent dans l'École de Nisibe pendant le cours et surtout à la fin du VIe siècle, favorisèrent le développement de ses rivales, particulièrement de celle de Séleucie[1], dont la période la plus florissante paraît avoir été le VIIe et le VIIIe siècle.

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 929.

La mauvaise réputation des doctrines de Ḥanana dut aussi contribuer puissamment à discréditer l'enseignement de l'École. Jésusdenaḥ nous dit que le métropolitain Grégoire, établi par le catholicos Sabarjésus pour succéder à Aḥadabhoui, attira sur lui la colère des habitants et dut quitter la ville pour avoir usé de miséricorde envers Ḥanana[1].

Cependant l'École ne commença réellement à déchoir qu'après la fondation de celle de Bagdad[2], en 832; moins peut-être à cause de la concurrence que lui fit cette dernière, qui profita du don qu'ont toujours eu les capitales d'attirer les écoliers, que par suite de la décadence générale des études à cette époque dans toute la Syrie[3].

Jusqu'alors elle avait continué d'exercer une influence prépondérante dans le développement de la culture intellectuelle au sein de l'église nestorienne. L'histoire nous a conservé le nom d'un certain nombre de ses disciples ou de ses maîtres qui se sont rendus illustres soit par la haute situation qu'ils occupèrent dans l'église de Perse, soit par les écrits qu'ils nous ont laissés.

[1] Le *Livre de la Chasteté*, n° 56; texte, p. 35. Il est possible qu'il y ait là une allusion aux difficultés qui surgirent pour l'élection du catholicos à la mort de Sabarjésus. Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 125.

[2] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 930.

[3] Voir la constitution de Sabarjésus II qui déplore le relâchement de la discipline et la négligence des études, et trace les règles à suivre pour la direction des écoles. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 507; 2e partie, p. 939. Ce document est daté de l'an 834.

Qu'il me soit permis de citer les plus célèbres et d'indiquer les plus importants de leurs ouvrages parvenus jusqu'à nous.

Les premiers noms sont en réalité ceux d'écoliers qui firent leurs études pendant la période précédente; mais comme leur influence s'est surtout exercée au commencement du VIIe siècle, il nous a paru préférable de les mentionner ici.

La première place appartient incontestablement au célèbre archimandrite Babai, surnommé l'Ancien [ܣܒܐ], pour le distinguer de Babai de Nisibe. Ce dernier, d'un siècle postérieur, ne paraît pas avoir eu de relations avec l'École. Babai l'Ancien naquit au village de Beit ʿAinâtha dans le Beit Zabdai. « Il s'appliqua à l'étude de la doctrine et des commentaires pendant quinze ans, puis il fut docteur à Nisibe, dans le xénodochion[1] ». Plus tard, il alla à la montagne d'Izla trouver Mar Abraham de Kaškar et se fit son disciple. Par la suite, il revint dans son pays natal et fonda sur ses propriétés un couvent auquel il adjoignit une école, puis il retourna au couvent d'Izla, et à la mort de Dadjésus, successeur d'Abraham, il fut choisi pour gouverner ce monastère[2].

Vers cette époque brillait le célèbre ascète Élia, surnommé l'Arabe parce qu'il était originaire de

[1] *Le Livre de la Chasteté*, n° 39; texte, p. 25.

[2] Sur Babai voir : *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 94; Wright, *Syriac lit.*, p. 168; Thomas of Marga, éd. Budge, t. II, p. 46.

Hirta, dont les vertus sont célébrées par Thomas de Marga dans son *Histoire monastique*[1], et qui fut écolier à Nisibe avant d'entrer au couvent d'Izla du temps où Babai en était le supérieur.

Le *Livre de la Chasteté*[2] parle aussi d'un certain Jean, également originaire de Hirta, qui quitta sa ville natale pour aller étudier « à Nisibe, la mère des sciences [ܐܡܐ ܕܝܘ̈ܠܦܢܐ][3] », et bâtit plus tard sur le mont Izla un couvent « qu'on appelle encore aujourd'hui, dit Jésusdenah, Monastère de Me'arê de Mar Jean l'Arabe ». Aucun indice chronologique ne nous permet de lui assigner une date certaine; d'après la place qu'il occupe dans l'énumération de Jésusdenah, il semble qu'on doive le placer dans la première moitié du viie siècle.

Du vivant de Babai l'église nestorienne eut à subir une rude persécution de la part de Kosrau II. Elle demeura sans chef depuis la mort de son catholicos Grégoire (607), jusqu'à celle du roi en 628.

Babai fut pendant cette période difficile le soutien de la foi. Les principaux métropolitains l'instituèrent visiteur général des couvents, avec mission spéciale de réprimer les doctrines de Hanana et celles autrement dangereuses des Méçaliens [ܡܨܠܝ̈ܢܐ = εὐχῖται], secte d'hérétiques qui surgirent en Mésopotamie vers le ive siècle et se répan-

[1] Liv. I, chap. ix; édit. Budge, t. II, p. 50.

[2] N° 46; texte, p. 28.

[3] Dans la Vie de Sabarjésus (éd. Bedjan, p. 291, l. 11), Nisibe est appelée « *la ville intellectuelle* [ܡܕܝܢܬܐ ܡܣܘ̈ܟܠܬܐ]. »

dirent assez rapidement dans toute la Syrie. Leur doctrine consistait à proclamer l'excellence de la prière, pour laquelle on devait négliger tout le reste; leur morale, à abandonner tous leurs biens et à vivre de mendicité par les rues, dans une scandaleuse promiscuité[1].

Malgré ses graves occupations, il trouva encore le temps de composer plus de quatre-vingts ouvrages[2]. Les principaux sont un Commentaire sur toute l'Ecriture, probablement d'après ses leçons; divers traités liturgiques relatifs à certaines fêtes de l'année et plusieurs hymnes insérées dans le psautier nestorien; des traités de controverse, entre autres un discours contre les monophysites *Sur l'union des deux natures dans le Christ*, et des lettres adressées à Joseph Ḥazzaya; des ouvrages ascétiques tels qu'une explication des *Centuries* d'Evagrius et une autre des discours du moine Mark, des règles pour les novices et pour les religieux; enfin, des récits tels que l'histoire de Diodore de Tarse et de ses adhérents, et celle du martyre de son contemporain le persan Mihramgoušnasp, qui, en se convertissant au christianisme, avait pris le nom de Georges[3].

Le zèle avec lequel Babai remplit la charge difficile qui lui avait été confiée, ses écrits et ses mérites

[1] Cette secte persévéra dans certaines parties de la Syrie jusqu'au IXe siècle. Sur ses origines, voir S. Épiphane, *Hæres.* LXX; Theodoretus, *Hæretic. fabul.*, IV, 2.

[2] 'Ebedjésus, *apud* Assemani, *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 94.

[3] Wright, *Syr. lit.*, p. 168.

lui acquirent une grande réputation et lui concilièrent l'estime de tout le clergé nestorien. Aussi quand Kawad II autorisa, en 628, la réunion d'un synode pour l'élection d'un patriarche, le choix unanime des évêques se porta sur celui qui avait été le soutien de l'Église pendant le temps de l'épreuve. Mais il refusa d'accepter cette dignité, qui fut conférée à un autre disciple de l'École de Nisibe, Jésusyab II, de Ghedala ou Djoudal près de Mossoul. Il était alors évêque de Balad et avait auparavant enseigné dans l'École, après y avoir achevé ses études[1].

Jésusyab II était un habile politique. En 630, Borân, fille de Kosrau II, l'envoya en ambassade à Héraclius qui se trouvait alors à Alep. Les historiens occidentaux rapportent qu'il remit à l'empereur le bois de la vraie Croix, enlevé par les Perses lors de la prise de Jérusalem, en 614. Prévoyant la chute de la monarchie persane, il aurait fait un traité avec le chef des musulmans (Mahomet lui-même selon les uns, Abou-Bekr selon d'autres) et en aurait reçu un diplôme plus tard confirmé par Omar Ibn al-Khaṭṭab.

A part une hymne insérée dans le bréviaire nestorien, nous ne possédons plus rien des écrits de Jésusyab II. ʿEbedjésus lui attribue des Homélies, des Histoires, plusieurs Lettres et un *Commentaire*

[1] Cf. Thomas of Marga, liv. II, chap. IV-X; éd. Budge, t. II, p. 124 et suiv.

sur les psaumes, qui paraît avoir été son principal ouvrage[1]. Thomas de Marga lui rend cet hommage qu'il fut un ardent promoteur des études et s'efforça de rétablir les écoles tombées en ruines.

A sa mort (entre 644 et 647) les suffrages des évêques se portèrent de nouveau sur un ancien élève de l'École de Nisibe[2], Marameh, originaire d'Arzoun, qui gouverna l'Église nestorienne jusqu'en 658.

Dans son ambassade près d'Héraclius, Jésusyab II avait parmi ses compagnons deux hommes qui, par la suite, acquirent une grande célébrité : Sahdôna, évêque de Maḥôzê d'Ariwân dans le Beit Garmai, que les auteurs nestoriens ont surnommé l'Apostat, à cause de son évolution vers les doctrines monophysites, et celui qui fut plus tard catholicos sous le nom de Jésusyab III.

Selon Thomas de Marga[3], Sahdôna aurait fait son éducation à Nisibe. Toutefois le *Livre de la Chasteté*[4] dit formellement qu'il étudia dans l'École de Mar Aitallaha, dans la contrée de Beit Nouhadra, son pays d'origine.

Sahdôna est l'auteur d'un traité en deux volumes sur la vie monastique et d'une oraison funèbre de son maître, Jacques, fondateur du couvent de Beit ʿAbê. Il avait aussi écrit la vie de ce dernier et celle des

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 105; et Wright, *Syriac lit.*, p. 170.

[2] Bar-Hébreus, *Chron. eccl.*, II, 127; cf. *Bibl. or.*, t. II, p. 420.

[3] Éd. Budge, t. II, p. 111.

[4] N° 127; texte, p. 67.

principaux ascètes de l'Orient[1]. Son apostasie causa un grand scandale dans l'église nestorienne, et il rencontra un terrible adversaire dans son ancien condisciple, le patriarche Jésusyab l'Adiabénien, qui n'était encore que métropolitain d'Arbèle. Il serait intéressant de tracer le récit de cette controverse parce qu'elle jette une vive lumière sur l'état des églises monophysite et nestorienne à cette époque; mais nous ne pourrions le faire sans sortir de notre cadre.

Jésusyab III était le fils d'un riche Persan nommé Bas-ṭuhmag, du village de Koulphana dans l'Adiabène. Après avoir terminé le cours de ses études à Nisibe, il fut promu à l'épiscopat de Mossoul, et plus tard il reçut la dignité de métropolitain d'Arbèle et Mossoul. Enfin, à la mort du patriarche Marameh, il fut élu pour lui succéder[2].

Depuis sa sortie de l'École, la vie de Jésusyab se passa au milieu de luttes continuelles : à Mossoul, contre les Jacobites, qui voulaient fonder une église dans cette ville; à Arbèle, contre l'apostat Sahdôna; plus tard contre Siméon, métropolitain de Riwardeschir, qui refusait l'obéissance au patriarche. En toute occasion, celui-ci rappelait l'obligation d'observer les lois disciplinaires; mais il paraît avoir été lui-même beaucoup moins scrupuleux sous d'autres

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re part., p. 453, 462. — Thomas of Marga, *loc. cit.*

[2] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 124 et suiv.; Wright, *Syr. lit.*, p. 171 et suiv.; Thomas of Marga, t. I, Introd., *passim*.

rappôrts. C'est ainsi qu'il s'était acquis près de ses coreligionnaires une grande réputation de piété et de savoir-faire, parce que, pendant sa mission près d'Héraclius, il avait trouvé le moyen d'enlever subrepticement d'une église d'Antioche, pour la transporter à Beit ʿAbê, une magnifique châsse contenant les reliques des Apôtres. Jésusyab fut un zélé promoteur des études. Il voulut établir une école dans le célèbre couvent de Beit ʿAbê ; mais il se heurta au mauvais vouloir des religieux et de l'abbé Qamjésus qui préféra quitter le couvent, avec un certain nombre de frères, plutôt que de céder aux instances du patriarche. Jésusyab, abandonnant ces moines à leur paresse, fit bâtir l'école dont il avait conçu le plan, à Koulphana son village d'origine[1].

L'œuvre littéraire de Jésusyab III est considérable. ʿEbedjésus[2] énumère les ouvrages suivants composés par ce patriarche : Une *Réfutation des opinions* (hérétiques, c'est-à-dire monophysites), écrite pour Jean, métropolitain de Beit Lapeṭ; divers traités de controverse; des discours funèbres et autres; des hymnes, parmi lesquelles il ne faut pas ranger celle que Cardahi a publiée sous son nom[3]; une exhortation aux novices; de nombreux ouvrages liturgiques, composés sans doute lorsqu'il entreprit la refonte du Bréviaire (ܚܘܕܪܐ); des *Lettres* et une histoire du cé-

[1] Cf. Thomas of Marga, livre II, ch. vi; édit. Budge, t. II, p. 131 et suiv.

[2] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 127 et suiv.

[3] *Liber Thesauri*, p. 124-126.

lèbre martyr nestorien Jésusabran, converti de la religion de Zoroastre au christianisme.

La correspondance de Jésusyab, sans parler de son mérite littéraire, constitue, à cause de la variété des questions auxquelles elle touche, un très curieux et un des plus précieux documents pour l'histoire de l'Église nestorienne à cette époque. Cent quatre de ses lettres nous sont parvenues dans un beau manuscrit du VIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque Vaticane[1]. Quelques-unes ont été citées par Assémani. M. Budge les a reproduites et en a ajouté quelques autres dans les notes à son édition de l'*Histoire monastique* de Thomas de Marga. Nous avons entrepris d'en donner une édition complète.

L'histoire de Jésusabran, du même auteur, se trouve aussi dans un autre manuscrit de la même bibliothèque[2]. Nous en avons pris une copie et M. le Ministre de l'instruction publique nous a autorisé à la faire imprimer dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*.

Plusieurs lettres de Jésusyab sont adressées à Hormizd, son syncelle, qui était aussi un écolier de Nisibe. Dans une autre, il rappelle à Jacques de Siarzour les vertus d'un oncle de ce dernier qui avait été son prédécesseur sur le siège épiscopal de cette ville. Le *Livre de la Chasteté* nous apprend[3] que cet

[1] Cod. n° 157; Assémani a donné la liste de ces lettres dans la *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 127-136.

[2] Cod. 161; fol. 190-216.

[3] N° 66*; texte, p. 39.

évêque, appelé « interprète et martyr », avait étudié à Nisibe. Malheureusement Jésusyab ne nous dit pas son nom, qui a disparu, par suite d'une lacune, de l'ouvrage de Jésusdenaḥ. Selon ce dernier, il avait composé un Commentaire sur les psaumes et divers traités de polémique contre les mages. A l'instigation de ceux-ci, Kosrau le fit crucifier.

Jésusyab III eut pour compagnons d'étude, à l'École de Nisibe, un autre Jésusyab et le frère de celui-ci, nommé ʿAnanjésus, qui, par la suite, embrassèrent tous les deux la vie monastique au couvent d'Izla[1].

Jésusyab devint plus tard évêque de la ville de Kardilyabad, autrement dite Schêna de Beit Ramman. ʿAnanjésus fut pris, comme beaucoup de moines de cette époque, du désir de voyager et visita Jérusalem, puis le désert de Scété, où il s'initia au genre de vie des moines égyptiens.

A son retour, il abandonna le Grand Couvent d'Izḷa, qui était alors le théâtre de graves discordes, et se retira avec son frère à Beit ʿAbê où il se distingua par sa science. Le catholicos Jésusyab l'employa pour la revision du Bréviaire. Nous connaissons plusieurs de ses nombreux ouvrages[2]. Il avait composé un volume de divisions et définitions philosophiques avec de copieux commentaires, dédié à son frère; un traité sur la manière de prononcer correc-

[1] *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 144. — Cf. Thomas of Marga, liv. II, ch. XI; éd. Budge, t. II, p. 174.

[2] Cf. *Bibl. or.*, loc. cit.; Wright, *Syr. lit.*, p. 175.

tement les mots difficiles qui se rencontrent dans les écrits des Pères, précédant ainsi d'un demi-siècle le travail du même genre rédigé par Jacques d'Édesse; son traité intitulé : *Liber canonum de aequilitteris* a été publié, avec les notes de divers commentateurs des siècles suivants, par Hoffmann[1]. A la demande du patriarche Georges, il entreprit une nouvelle rédaction en deux volumes du *Paradis* de Palladius et de S. Jérôme, enrichie d'additions puisées à d'autres sources ou dans ses souvenirs personnels. Cet ouvrage est devenu le principal livre de lecture à l'usage des moines dans tous les couvents nestoriens. Thomas de Marga a intitulé le chapitre XV du deuxième livre de son Histoire monastique : *De la compilation du livre appelé Paradis.* M. Budge lui a consacré une excellente étude[2], et le P. Bedjan prépare actuellement la publication de ce grand travail.

On cite encore dans ce siècle, parmi les écoliers célèbres, Gabriel, surnommé « la Vache »[ܬܘܪܬܐ], originaire de la province de Siarzour[3]. Après avoir achevé le cours de ses études, il entra au Grand Couvent, qu'il quitta plus tard pour se rendre à celui de Beit ʿAbê, dont il devint le supérieur sous le patriarcat de Ḥénanjésus Ier (686-701). Il prit une part très active aux controverses contre les moines jacobites du monastère de Qartamin, près de Mar-

[1] *Opuscula nestoriana*, p. 2-49.
[2] Thomas of Marga, t. II, p. 192 et suiv.
[3] *Id.*, éd. Budge, t. I, p. CII; t. II, p. 212.

din, et contre Sadhôna. Ses travaux les plus remarquables sont[1] : une vie de Narsai, abbé du Grand Couvent d'Izla; une homélie pour le jour de la Passion de Notre-Seigneur, et une histoire des martyrs du Ṭour Bera'in, Adhourparwa, Mihrnarsai et leur fille Madôkht, qui furent mis à mort par Sapor II, la neuvième année de son règne. Le texte de ce récit a été publié par Bedjan[2], et la traduction allemande en a été donnée par Hoffmann[3].

Nous terminerons enfin cette liste des principaux personnages sortis de l'École de Nisibe par le nom d'un autre Gabriel, surnommé « le Danseur » [ܪܩܘܕܐ], métropolitain de Karka de Beit Selouk, qui florissait vers l'an 720[4], et auquel Thomas de Marga a consacré un long chapitre de son *Histoire monastique*[5].

Dans les siècles suivants, nous rencontrons encore çà et là quelques personnages sortis de l'École de Nisibe; mais ces hommes, comparés aux écrivains de mérite que nous avons cités, brillent d'un trop faible éclat pour nous obliger à prolonger cette lecture par l'énumération de leurs travaux, peu nombreux et de minime importance.

Telle est, Messieurs, esquissée dans ses grandes

[1] Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1re partie, p. 456; Wright, *Syriac lit.*, p. 180.

[2] *Acta martyrum et sanct.*, t. II, p. 41-56.

[3] *Auszüge aus syrischen Akten persischer martyrer*, p. 9-16.

[4] Cf. Bar-Hébreus, *Chron. eccl.*, II, 149.

[5] Liv. II, ch. XXXIII; éd. Budge, t. II, p. 245.

lignes, et assurément d'une manière bien imparfaite, l'histoire de la célèbre École de Nisibe.

Nous pouvons l'espérer, les monastères de la Mésopotamie, qui sont loin de nous avoir livré tous leurs secrets, conservent dans leurs bibliothèques un certain nombre des ouvrages dont nous n'avons pu signaler que les titres. Leur découverte permettra un jour d'apprécier mieux encore le mérite littéraire de certains docteurs et de se rendre un compte plus exact de la grande influence exercée par cette École au sein de l'église nestorienne, je devrais dire, au sein de l'église de Perse, car l'histoire nous la montre sous les aspects d'une véritable église nationale.